FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2017/01 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2016/03 modifiée du 4 mai 2016 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE :

Article 1 : Direction Interventions

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre-Yves BELLOT, directeur Interventions, délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE et Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, adjoints du directeur Interventions, pour :

- les actes relevant des attributions de la Direction Interventions,
- les actes relatifs au fonctionnement de la Direction Interventions pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Article 2 : service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, chef du service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles pour :

- les actes relevant des attributions du service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles,
- les actes relatifs au fonctionnement du service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, chef de l'unité Potentiel viticole et pilotage de la restructuration pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Potentiel viticole et pilotage de la restructuration pris hors du budget national,

- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Potentiel viticole et pilotage de la restructuration pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, chef de l'unité Investissement vitivinicole pour les actes relevant des attributions de l'unité pris hors du budget national.

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, chef de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification (délégation nationale de Libourne), pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification pris hors du budget national,
- les actes relatifs au fonctionnement de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Ange DULUC, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel LAURENT, adjoint du chef de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification pris hors du budget national,
- les actes relatifs au fonctionnement de l'unité Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation est donnée à Mesdames Sylvie BOZZA et Bernadette MARTY et à Messieurs Thierry BRITAY et Didier COEYMANS pour les actes pris hors du budget national et relatifs à :

- l'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

Délégation est donnée à Madame Bernadette MARTY pour les décisions prises hors du budget national et relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs.

Délégation est donnée à Madame Bernadette MARTY et Monsieur Thierry BRITAY pour les décisions prises hors du budget national et relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées en vue de l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole.

Article 3 : service Programmes opérationnels et promotion

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, chef du service Programmes opérationnels et promotion, pour tous les actes relevant des attributions du service Programmes opérationnels et promotion. Pour les actes pris sur le budget national, la délégation de signature est limitée à :

- 150 000 € pour les actes relatifs à l'intervention relevant des attributions du service Programmes opérationnels et promotion,
- 50 000 € pour les actes relatifs au fonctionnement du service Programmes opérationnels et promotion.

Délégation de signature est donnée à Madame Noémie OPATOWSKI, chef de l'unité Programmes opérationnels pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Programmes opérationnels pris hors du budget national,

- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Programmes opérationnels pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Sandrine JACOBACCI, Caroline CLAVIER, Madeleine RICHARD et Cécile HERBILLON et Messieurs Mounir IDDOUTE et Patrick JACQUET, responsables de pôle à l'unité Programmes opérationnels, pour les actes relevant des attributions de leur pôle pris hors du budget national.

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, chef de l'unité Promotion et à Madame Audrey RIBET, adjointe de la chef de l'unité Promotion, pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Promotion pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Promotion pris sur le budget national, dans la limite de 150 000 €.

Article 4 : service Régulation des marchés et programmes sociaux

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, chef du service Régulation des marchés et Programmes sociaux, pour tous les actes relevant des attributions du service Régulation des marchés et Programmes sociaux pris hors du budget national. Pour les actes pris sur le budget national, la délégation de signature est limitée à :

- 150 000 € pour les actes d'intervention gérés par le service Régulation des marchés et Programmes sociaux,
- 50 000 € pour les actes relatifs au fonctionnement du service Régulation des marchés et Programmes sociaux.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE, adjointe du chef du service Régulation des marchés et Programmes sociaux, chef de l'unité Programmes sociaux, pour :

- les actes relevant des attributions du service Régulation des marchés et Programmes sociaux pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions du service Régulation des marchés et Programmes sociaux pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT, responsable de pôle lait scolaire/fruits à la récré et à Madame Anna VINCENT, responsable de pôle aides aux plus démunis de l'unité Programmes sociaux pour :

- les actes relevant des attributions de leur pôle respectif pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de leur unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Jennifer THOMAS, chef de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL, responsable de pôle instruction liquidation et à Monsieur Saverio STASSI, responsable de pôle instruction liquidation/certificats de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pour :

- les actes relevant des attributions des pôles instruction liquidation et instruction liquidation/certificats leur pôle respectif pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline BAJOT-YAPO pour les décisions relatives aux contrôles et suites de contrôles relevant de l'unité Programmes sociaux et pris hors du budget national.

Article 5 : service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DOUEL, chef du service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation, pour les actes relevant des attributions du service pris hors du budget national. Pour les actes pris sur le budget national, la délégation de signature est limitée à :

- 150 000 € pour les actes d'intervention gérés par le service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation,
- 50 000 € pour tous les actes relatifs au fonctionnement du service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation,
- sans plafond pour les billets d'aval

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, chef de l'unité Aides aux exploitations et expérimentation, pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Aides aux exploitations et expérimentation pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Aides aux exploitations et expérimentation pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Stéphanie BOSSARD, Florence POINSSOT et Vanessa LAUGE, adjointes de la chef d'unité Aides aux exploitations et expérimentation, pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Aides aux exploitations et expérimentation pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Aides aux exploitations et expérimentation pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MICHEL, chef de l'unité Entreprises et filières, pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Entreprises et filières pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Entreprises et filières pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €
- sans plafond pour les billets d'aval.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence FOUQUE, responsable de la cellule Aide aux entreprises pour :

- les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité Entreprises et filières pris hors du budget national,
- les actes d'intervention relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité Entreprises et filières pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Article 6 : service Contrôles et normalisation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, chef du service Contrôles et normalisation pour :

- les actes relevant des attributions du service Contrôles et normalisation,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service Contrôles et normalisation pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale DEMET, adjointe du chef du service Contrôles et normalisation, pour tous les actes relevant des attributions du service pris hors du

budget national. Pour les actes pris sur le budget national, la délégation de signature est limitée à :

- 150 000 € pour les actes d'intervention gérés par le service Contrôles et normalisation,
- 50 000 € pour tous les actes relatifs au fonctionnement du service Contrôles et normalisation

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle MOREAU, chef de l'unité Contrôles pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Contrôles pris hors du budget national,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Contrôles pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène ANGOT, chef de l'unité Normalisation pour :

- les actes relevant des attributions de l'unité Normalisation pris hors du budget national,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité Normalisation pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène ANGOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GARCIA, référent national pesée-classement-marquage (PCM), pour les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris hors du budget national.

Délégation de signature est donnée à Madame Claire GEROUDET, chef de projet CERTIVETO, pour l'ordonnancement du paiement des vétérinaires certificateurs pris hors du budget national ainsi que pour l'ordonnancement des titres de recette pour le recouvrement de la redevance relative à la délivrance des certificats sanitaires pour les échanges au sein de l'Union Européenne d'animaux vivants, semences, ovules et embryons

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pour :

- les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pris hors du budget national,
- les actes relatifs au fonctionnement de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL ainsi qu'à Monsieur Jean-Christophe REGAL pour :

- les actes d'intervention relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pris hors du budget national,
- les actes relatifs au fonctionnement la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Article 7 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2016/03 modifiée susvisée. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 10 janvier 2017.

Éric ALLAIN